



## FICHE D'ARRÊT

Cour de Cassation, Chambre civile 1, du  
23 janvier 2001, 98-14.561

**Cliquez sur "télécharger"**

pour consulter l'intégralité du document

Elle ajoute que le demandeur s'était appauvri, alors que l'ex-mari s'était enrichi. Ces appauvrissements et enrichissements corrélatifs étaient ainsi dépourvu de cause. Le frère était alors fondé à demander à l'ex-mari de sa sœur la répétition de ce qu'il avait payé pour son compte.

Ce dernier se pourvoit alors en cassation. Il fait valoir que :

**Cliquez sur "télécharger"**

pour consulter l'intégralité du document

sommes qu'il avait versé au mari de sa sœur afin que celui puisse rembourser ses dettes ?

**SOLUTION** : La Cour de cassation répond par l'affirmative à cette question et rejette le pourvoi formé en appel.

L'existence d'une obligation naturelle permet de donner une cause à l'engagement. En l'espèce, il n'existait pas d'obligation naturelle entre les beaux-frères, par conséquent leurs

Tous droits réservés [Fichesarrets.com](http://Fichesarrets.com)



@[@fichesarrets](https://www.instagram.com/fichesarrets)



[Facebook.com/fichesarrets](https://www.facebook.com/fichesarrets)



appauvrissement et l'enrichissement étaient dépourvus de cause. Le frère était recevable à demander la répétition de l'indu à l'ex-époux.

« Mais attendu, d'une part, sur les première, deuxième et troisième branches que M. Z. n'a pas soutenu

**Cliquez sur "télécharger"**

pour consulter l'intégralité du document



**Cliquez sur "télécharger"**

pour consulter l'intégralité du document

